

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS



ANNEE 2019

PREAMBULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2006,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2019.

INTRODUCTION

Le compte-rendu annuel de l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic est rédigé dans ce document qui je l'espère vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire la Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun en passant par l'administration. Gérer jour après jour et cas par cas les situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, desserte routière, gaz, électricité et télécommunications), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes du développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales en général, au réseau routier (structure et sécurité), au réseau d'eau potable et d'épuration en particulier.

Enfin, le mercredi 4 décembre 2019, le village de Yens a eu le privilège de mettre sur pied un événement en l'honneur de Madame Isabelle Moret, citoyenne et membre du Conseil communal de Yens, devenant ce jour-là, première citoyenne de Suisse par son élection à la Présidence du Conseil national. Un véritable élan de solidarité de la part des bénévoles, membres des sociétés locales, a rendu possible l'organisation d'une réception haute en couleur, réunissant sur le site de la salle polyvalente et dans une ambiance décontractée près de 800 personnes, dont Monsieur le Conseiller fédéral Ignazio Cassis.


La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches de service public assignées à la Commune en sa qualité de

collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les décisions prises et dispositions arrêtées en cours d'année 2019.

Au terme de l'exercice 2019, les remerciements municipaux s'adressent également à Madame Andrea Arn, Préfète du district de Morges pour sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic J.-L. André



La Secrétaire I. Blanc

Yens, le 26 mai 2020

1. MUNICIPALITE

1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

M. Jean-Luc André, Syndic

rempl. par M. J. Lüthi

- 11 Administration
- 10 Autorités
- 19 Informatique, site internet
- 42.2 Plan des zones
- 42.1 Police des constructions
- 42 Service de l'urbanisme

M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic

rempl. par M. K. Bühler

- 42.3 ARCAM
- 46.1 ERM – Conseil Intercommunal
- 44 Parcs, places et cimetière
- 46 Réseau d'égouts et d'épuration
- 81 Service des eaux, SAGEP
- 83 Service du gaz
- 18 Transports publics

M. Kurt Bühler, Municipal

rempl. par Mme S. Berset

- 61 Corps de police
- 47 Cours d'eau, rives
- 65 Défense contre l'incendie
- 32 Forêts & pâturages
- 31.1 Gravières
- 45 Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRIDEC
- 63 Police sanitaire
- 66 Protection civile
- 43 Routes, voirie
- 31 Terrains
- 33 Vignes

M. Stéphane Boss, Municipal

rempl. par M. J.-L. André

- 22.1 AIRADT (finances) CoDir
- 53 ASISE – Conseil Intercommunal
- 35 Bâtiments
- 22 Service financier

Mme Sylvie Berset, Municipale

rempl. par M. S. Boss

- 50.1 Admin. parascolaire & scolaire
- 15 Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC
- 50 AIRADT (exploit.) CoDir
- 71.1 ARASMAC
- 53.1 ASISE –CoDir
- 51 Enseignement primaire
- 52 Enseignement secondaire
- 54 Orientation professionnelle
- 72 Prévoyance sociale
- 73 Santé publique
- 64 Service des inhumations
- 71 Service social communal & intercommunal, Couvaloup 12
- 58 Temples & cultes
- 17 Terrain de sport, piscine, patinoire

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 43 reprises, pour la première fois le 07 janvier 2019 et pour la dernière fois le 16 décembre 2019.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séances de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2019, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlimentaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2019

Préavis 2019-01	Demande de crédit de Fr. 65'500.00 TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique de l'Administration communale, de l'introduction de la gestion électronique des documents, de l'introduction du processus de validation électronique des documents, de l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des séances de la Municipalité
Préavis 2019-02	Comptes et rapport de gestion 2018
Préavis 2019-03	Demande de crédit de Fr. 780'000.00 pour le réaménagement des accès au collège du Rossé et la réfection du parking de la salle polyvalente
Préavis 2019-04	Signature d'un contrat de servitude entre la Commune de Yens et la société Léman Granulats SA en vue de l'octroi d'un droit d'exploitation de gravier sur les parcelles communales Nos 1548, 1549, 1550 et 1562 - Reporté -
Préavis 2019-05	Demande de crédit de Fr. 155'000.00 en vue de la réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'Auberge communale
Préavis 2019-06	Arrêté d'imposition 2020
Préavis 2019-07	Budget 2020

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assume le rôle de Responsable RH et M. Manuel Tâche celui de Chef de service voirie et conciergerie. Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et nous donne entière satisfaction.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

Cette année 2019 encore, la Municipalité a pris toute la mesure de l'intense travail effectué respectivement par le Greffe, Mme Isabelle Blanc, la Bourse communale, Mmes Véronique Grandjean et Catherine Henry ainsi que Mme Isabelle Gianina, Préposée au contrôle des habitants, et de leur soutien apporté à la Municipalité à travers une collaboration tout à la fois constructive et durable, en dépit d'une charge de travail croissante et astreignante en termes d'horaires de travail et de délais d'exécution. Un grand merci à toutes quatre. La Municipalité tient ici à remercier Mmes Danièle Jordan et Laure Fleury qui ont choisi de donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle dans le courant de l'année 2019.

2.1.1. Personnel communal

- Greffe municipal (poste à 100 %) Mme Isabelle Blanc
- Boursière principale (poste à 50 %) Mme Véronique Grandjean
- Boursière adjointe (poste à 50 %) Mme Catherine Henry, depuis le 01.09.2019

- Contrôle des Habitants et Bureau des étrangers (poste à 100 %) Mme Isabelle Gianina, depuis le 01.08.2019

- Contremaître (poste à 100 %) M. Manuel Tâche
- Voirie (poste à 100 %) M. Yanick Héritier
- Voirie (poste à 100 %) M. Jean-Jacques Bolay
- Conciergerie (poste à 70 %) Mme Diana Nunes, depuis le 01.03.2019

- Conciergerie (poste à 80 %) Mme Sandra Champendal

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- Lundi de 09h00 à 11h30
- Mercredi de 09h00 à 11h30
- Jeudi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 09h00 à 11h30

2.1.3. Office du travail

Entreprises

80 entreprises (sans les exploitations agricoles) sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2019; 50 occupent du personnel, soit 373 employés.

Frontaliers actifs dans la Commune de Yens

Au 31 décembre 2019, il a été recensé 64 frontaliers qui exercent une activité dans 11 entreprises ayant leur siège sur la Commune de Yens.

2.1.4. Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux et d'offrir une petite attention à Mme Angela Champendal et M. Gabriel Viquerat, nonagénaires.

Doyenne / Doyen de Yens au 31.12.2019

Madame Ginette André et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2019, 40 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau communal.

Votations / Elections

- 10 février 2019 : Objet No 01 : Initiative contre le mitage.
Taux de participation : environ 43 % pour la Commune de Yens.
- 17 mars 2019 : Objet No 01 : Election complémentaire au Conseil d'Etat, 1^{er} tour.
Taux de participation : environ 37 % pour la Commune de Yens.
- 19 mai 2019 : Objet No 01 : Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).
Objet No 02 : Directive de l'UE sur les armes.
Taux de participation : environ 51 % pour la Commune de Yens.
- 20 octobre 2019 : Objet No 01 : Election au Conseil des Etats, 1^{er} tour.
Objet No 02 : Election au Conseil national.
Taux de participation : environ 51 % pour la Commune de Yens.
- 10 novembre 2019 : Objet No 01 : Election au Conseil des Etats, 2^e tour.
Taux de participation : environ 48 % pour la Commune de Yens.

Registre civique

En 2019, 370 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives.

Annonces de départ obligatoires

Les annonces de départ ne doivent pas être validées de manière automatique par les Communes de départ. En effet, la base légale qui est en vigueur (LCH, art. 6) oblige toujours les habitants à annoncer systématiquement au contrôle des habitants leur départ. En principe ceci doit être effectué en personne au guichet. Toutefois, l'art. 1, al. 1 RLCH autorise le/la préposé/e à dispenser les personnes de se présenter personnellement. Par mesure de simplification, les annonces de départ peuvent être effectuées, par courrier ou courriel. La Commune a libre choix de la méthode qui lui convient et peut évaluer celle qui est adaptée à chaque situation. Une confirmation de l'identité doit être effectuée dans tous les cas. Les annonces informatiques des Communes d'arrivée ou les avis des gérances ne dispensent pas les personnes d'accomplir leurs obligations.

Serafe

La nouvelle redevance de radio-télévision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Dans les trois premières semaines de l'année, Serafe, le nouvel organe de perception, a envoyé 3.6 millions de factures aux ménages suisses. La mise en œuvre de la nouvelle redevance a

suscité de nombreuses questions, pas toujours adressées au bon interlocuteur. Ainsi les contrôles des habitants des Communes ont été interpellés sur des sujets qui ne les concernent pas. Le 22 janvier, l'OFCOM, Serafe, l'Association suisse des services des habitants (ASSH), ainsi que des représentants de Communes et de Cantons ont tiré un premier bilan et élaboré des mesures pour soulager les contrôles des habitants. Décision a été prise que Serafe sera désormais le point de contact pour toutes les questions concernant les factures de la redevance de radio-télévision. Une mention dans ce sens figure sur les factures envoyées par Serafe depuis février 2019.

2.1.5. Bureau des étrangers

Renforcement du dispositif d'accueil pour les nouveaux arrivants

Au cours de l'année 2018, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a développé son dispositif en matière d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire vaudois. Plusieurs mesures sont en effet venues compléter le dispositif existant : la création d'un portail internet regroupant une multitude de renseignements utiles aux futurs résidents et le déploiement des permanences Info-Conseil Migration dans la région de la Riviera.

Nouvelles normes fédérales en matière de titres de séjour

Dès juillet 2021, tous les titres de séjour délivrés aux ressortissants étrangers habitant ou travaillant dans le canton devront être établis sur un support plastique au format carte de crédit et intégrer des données sous forme électronique (photo et signature). Le Centre cantonal de biométrie et des documents d'identité chargé d'établir ce type de documents verra sa fréquentation doubler. En outre, le matériel (cabines de biométrie) devra être changé à la demande de la Confédération. Les dispositions destinées à assurer cette transition représentent un investissement global de 4,66 millions.

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2019 (on parle de dossiers et non de personnes)

Bourgeoisie de Yens : 3

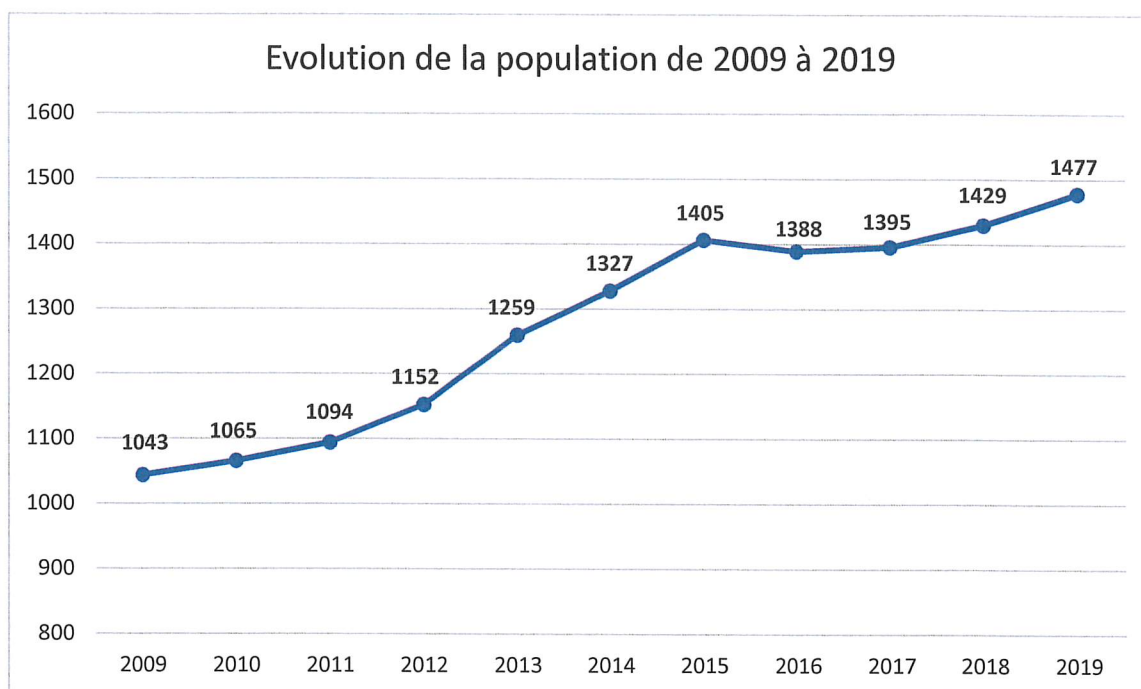
Autre Bourgeoisie : 2

Dossier en traitement au niveau cantonal : 1

Dossier en traitement au niveau fédéral : 2

2.1.6. Population

Evolution de la population de Yens



Habitants de Yens

A fin 2019, la Commune compte 1'477 habitants, soit 1'122 suisses et 355 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidente s'inscrit à 1'505 habitants dont 368 étrangers.

Les résidents étrangers (36 pays) représentent le 24,45 % de l'effectif. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre Commune (33 %). Ils sont suivis des Portugais (17 %), des Italiens (6 %) et des Anglais (5 %).

En cours d'année 2019, il a été procédé à l'enregistrement de 175 arrivées, 137 départs, 83 obtentions de permis de séjour et 56 prolongations de permis de séjour.

Naissances

16 naissances ont été enregistrées sur Yens.

Décès

6 décès sont survenus sur le territoire communal.

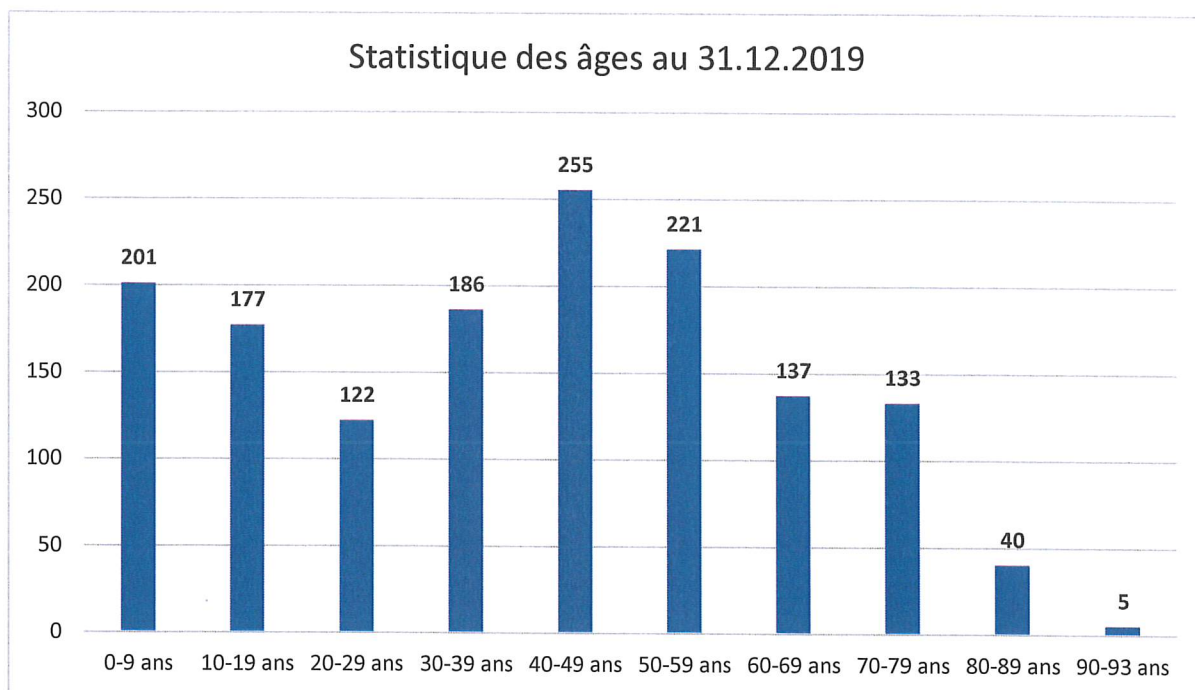
Mariages, divorces

Il a été procédé à l'enregistrement de 5 mariages et 8 divorces/séparations.

Ménages

A Yens, on recense près de 580 ménages à fin 2019.

Statistique des âges



2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'administration communale est en cours de renouvellement. La première phase a été la mise hors service de notre serveur physique au profit d'un serveur à distance. Aussi, l'hébergement en Suisse, la mise à jour, la confidentialité, la sécurité de nos programmes et données sont garanties en permanence par l'entreprise mandataire depuis plusieurs années, Info service du groupe T2i.

En parallèle à cette phase de renouvellement, la Municipalité a choisi d'introduire le système de Gestion Electronique des Documents (GED), le processus de validation électronique des factures et un logiciel de gestion des séances de Municipalité. L'ensemble du personnel administratif ainsi que les membres de la Municipalité ont pu suivre une formation spécifique à l'utilisation de ces nouveaux programmes et après quelques mois d'utilisation, les avis sont unanimes et positifs.

Le site internet communal est en cours de restructuration, une commission du Conseil communal a été nommée pour assister à la recherche d'un produit adapté à nos besoins, plusieurs fournisseurs potentiels sont approchés et une solution se dessine et pourrait se concrétiser dans le courant de l'année 2020.

2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2019, plus de 30 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 14
- Octroi d'une autorisation municipale : 8
- Octroi d'un permis de construire : 11

- dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 4
- dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 1
- dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 6

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2019, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Saint-Livres, Archi3 à Corseaux et le SUI à Saint-Prex) ainsi que le Municipal en charge de ce dicastère ont dû passer un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leur projet afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers sensibles, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier de demande de permis de construire a été mis à l'enquête du 13.05.2015 au 11.06.2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains

opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018 et concluant à l'annulation des permis de construire pour un seul motif en lien avec la circulation routière et le choix d'affecter la charge de trafic générée par ce plan de quartier sur le chemin de Sus-Vellaz. Aussi, la société Bazildez, propriétaire et porteuse du projet de construction, a fait part de sa volonté de déposer à nouveau son projet pour mise à l'enquête publique, tenant compte à la lettre, des consignes de circulation préconisées par le plan de quartier « En Muraz » dans sa version de 1994 et reconduite en 2011, à savoir une accessibilité au périmètre, sans restriction d'utilisation, tant par le chemin de Sus-Vellaz que par le chemin de Chantaz-Merloz.

Au mois de novembre le service du développement territorial a décidé d'instaurer une zone réservée cantonale sur l'entier du périmètre du plan de quartier « En Muraz ». De fait, un avis de mise à l'enquête a été publiée par l'autorité cantonale, avec pour effet à nouveau une suspension du projet de construction, et ceci jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation communal et son règlement. La société Bazildez a fait recours contre cette mesure du SDT.

La Municipalité demeure convaincue que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le secteur En Muraz, en regard de sa proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation de son plan directeur cantonal qui a été approuvé le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et son règlement d'ici à juin 2022.

Les différentes étapes de révision se sont poursuivies normalement durant l'année 2019 en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire a été soumis pour examen préliminaire au service du développement territorial cantonal (SDT).

A l'analyse des résultats et commentaires du SDT, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes au regard du Plan Directeur Cantonal.

Les efforts de la Municipalité vont dès lors se concentrer sur l'établissement d'un avant-projet de PGA, collant davantage à la rigueur imposée par dite mesure A11 du PDCantonal.

Un changement d'affectation du PQ en Muraz notamment paraît inéluctable, concession que la Municipalité subit, et réitère ici cette vision, partagée depuis 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village se réalisera dans le prolongement du quartier Boironne - Sus-Vellaz.

3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL

3.1 FINANCES

3.1.1 Situation au 31.12.2019

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2019 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 27'028.58 par rapport à la perte initiale de Fr. 660'397.00 projetée à l'établissement du budget.

De manière générale, les charges de la Commune ont été maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport au budget, mise à part le compte No 2 « Finances » qui est toujours difficile à prévoir et cela comme chaque année. Le compte No 4 « Travaux » a vu un montant de charge en dessus du budget, à la suite d'un dépassement des charges du compte 420 « Service de l'urbanisme » et 440 « Parcs-Places-Cimetière ».

Dès lors, l'année 2019 est une année que l'on peut qualifier de « standard », qui ressemble aux exercices précédents.

La marge d'autofinancement est de Fr. 970'907.07 (Fr. 1'304'116.06 en 2018).

L'excédent des revenus de Fr. 27'028.58 réalisé en 2019 est favorable, comparé à l'excédent des dépenses présumé lors de l'établissement du budget (Fr. - 660'397.00). De plus, la Municipalité a profité des bons résultats opérationnels pour créer un nouveau fonds de réserve dans son bilan compte 928, « Fonds de réserve Covid 19 » à hauteur de Fr. 100'000.00 qui permettra de faire face aux préjudices financiers causés par cette pandémie. Elle a également procédé à un amortissement extrabudgétaire du préavis 2017-01 Petit Carroz à hauteur de Fr. 373'899.96.

L'exercice 2019 se caractérise par une diminution de la marge d'autofinancement communale de Fr. 333'208.99 par rapport à l'année précédente, soit -25.5 %.

COMPTES 2019 - RAPPORT FINANCIER

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Budget 2019, établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de Fr. 660'397,00 (après amortissements et attributions de recettes affectées). Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

	COMPTES	BUDGET
Total des revenus (recettes budgétaires) sans les prélèvements aux réserves	9 136 198,55	8 112 938,00
Total des charges (dépenses budgétaires) sans les amortissements et attributions à	-8 165 291,48	-8 272 887,00
Marge d'autofinancement	970 907,07	-159 949,00
Prélèvement sur fonds de réserve renouvellement et rénovation	198 640,70	
Prélèvement sur fonds de réserve péréquation & facture sociale	60 641,00	
Prélèvement sur fonds de réserve péréquation & facture sociale	88 401,00	
Prélèvement sur fonds de réserve ordures & déchets	0,00	
Prélèvement sur fonds de réserve service des eaux	19 300,00	
Prélèvement sur fonds de réserve des routes	69 900,00	
Prélèvement sur fonds de réserve épuration (affecté)	40 800,00	
	1 448 589,77	
Amortissements budgétaires et attributions de recettes affectées :		
Amortissement préavis appartement ex-Poste	-198 640,70	
Amortissement préavis no 2017-01	-153 815,00	-23 815,00
Amortissement collège du Rossé I	-143 300,00	-143 300,00
Amortissement collège du Rossé II et UAPE	-333 333,00	-333 333,00
	-829 088,70	-500 448,00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets	-17 395,94	0,00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration	-23 868,65	0,00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux	-77 307,94	
	-118 572,53	0,00
Re s t e : Excédent présumé des recettes budgétaires		-660 397,00
Re s t e : Excédent effectif des recettes	500 928,54	

COMPTES 2019 - RAPPORT FINANCIER

Amortissement et attributions décidés au bouclement :

Amortissement extra-budgétaire Petit Carroz	-373 899,96	
	-373 899,96	
Attribution au fonds de réserve débiteurs douteux (libre)	0,00	
Attribution au fonds de réserve Covid 19	-100 000,00	
Attribution au fonds de réserve routes (p. 4)	0,00	
Attribution au fonds de renouvellement et de rénovation	-100 000,00	
Excédent des revenus / Boni net viré à capital	27 028,58	

Le tableau des rentrées fiscales ci-dessous montre une baisse importante des recettes fiscales ordinaires par rapport à l'année précédente. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des revenus sur les gains immobiliers plus conséquents qu'en 2018.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taux d'imposition communal	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %
Recettes fiscales ordinaires	5'695'673	6'482'032	5'358'911	6'189'576	5'070'445	5'415'946
Recettes fiscales extraordinaires (droits de mutation, succession/donation, impôts récupérés après défalcation)	282'308	226'486	424'088	100'850	398'230	238'298
Impôt sur gains immobiliers	213'875	25'253	354'269	104'074	403'148	154'269
Sous-total :	6'191'855	6'733'771	6'137'268	6'394'500	5'871'823	5'808'513
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	109'240	70'739	40'847	36'206	57'931	56'346
Participation du canton (RIE III)	23'646					
Total :	6'324'741	6'804'510	6'178'115	6'430'706	5'929'754	5'864'859

A noter la volatilité relative des recettes fiscales ordinaires qui rend difficile la planification budgétaire. En 2019, notre Commune se voit perdre Fr. 479'769.00 de rentrées fiscales avec un taux d'imposition identique aux années précédentes.

Durant l'exercice 2019 nous avons remboursé le dernier montant ouvert en emprunt pour la salle polyvalente de Fr. 500'000.00. Nous avons effectué un nouvel emprunt en début d'année 2019 de Fr. 500'000.00 à un taux 0.65 % à la CIP et renouvelé un emprunt qui arrivait à échéance de Fr. 2'000'000.00 à un taux de 0.0 % auprès de la CIP également. Le taux moyen des emprunts se situe à 0.4 %.

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2019 se situe à Fr. 11'500'000.00, soit une somme identique par rapport à l'année 2018.

Le niveau d'endettement est, en tout point, conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 16'500'000.00 approuvé par le Conseil Communal le 5 septembre 2016.

Considérant le résultat de l'exercice 2019 ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune reste saine.

3.2 BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1 Eglise

Travaux d'entretien courant.

3.2.2 Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

La Municipalité a décidé de relancer une étude pour le déménagement des locaux communaux (Greffe, Contrôle des habitants, Bourse, salle de Municipalité) dans l'aile Nord du bâtiment,

occupée actuellement par la salle de paroisse, l'entreprise Bovey et Mme Isabelle Moret. Cette étude intégrera également le réaménagement des bureaux communaux actuels de la Léchère en deux appartements.

La Municipalité souhaite, courant 2020, présenter au Conseil Communal un préavis pour un crédit d'étude.

Pour rappel, les travaux envisagés devront tenir compte des restrictions imposées par les monuments historiques au vu du recensement de ce bâti et de sa situation en zone d'utilité publique. La création d'appartements dans cette aile du bâtiment n'est pas envisageable.

Les locaux situés au Sud du bâtiment sont loués comme bureaux, utilisés par l'Ecole de musique et dédiés à d'autres activités sociales et culturelles. La Municipalité soutient ces activités qui amènent nos habitants à mieux se connaître et à tisser des liens d'amitié. Les travaux d'entretien courant sont assurés tout en limitant dans la mesure du possible des dépenses trop importantes.

3.2.3 Salles des Sociétés et du Conseil communal

Entretien courant.

3.2.4 Place du Pressoir

Entretien courant.

3.2.5 Bâtiment de la Léchère

Comme indiqué dans notre rapport de gestion 2018, l'appartement créé par la transformation des anciens locaux de la poste a été reloué au 01.05.2019. C'est notre concierge Mme Diana Nunes qui est locataire de cet appartement au loyer mensuel de Fr. 1'120.00 + Fr. 100.00 de charges et Fr. 100.00 de garage.

Nous avons répondu favorablement à la demande de M. Irrera, habitant du village, pour effectuer un mémoire, dans le cadre de sa formation post-grade à l'EPFL, sur le bâtiment de la Léchère. Ce travail sur 3 ans permettra à la Municipalité d'obtenir une expertise complète de notre immeuble.

Des travaux d'entretien courant pour un immeuble de cet âge ont été effectués durant l'exercice 2019.

3.2.5.1 Boulangerie

L'année 2019 est un tournant pour la boulangerie de Yens, la Municipalité ayant décidé de mettre fin aux baux de la surface commerciale et de l'appartement loués par les boulangers au 31.08.2020 avec une possibilité de départ en tout temps. Cette décision a été prise suite à différentes plaintes reçues sur la qualité de ce commerce. De potentiels repreneurs ont très rapidement montré un intérêt pour reprendre les locaux de vente et de confection de pain. Une assemblée de Commune s'est déroulée en date du 31.10.2019, afin de connaître les attentes de la population du village sur le type de commerce et le mode d'utilisation de celui-ci. Les locaux commerciaux ont été libérés en date du 30.04.2020 et un préavis pour rénover ceux-ci sera présenté en juin 2020 au Conseil Communal.

3.2.6 Auberge communale de la Croix d'Or

Le café-restaurant donne pleine satisfaction à la Municipalité.

Le Conseil Communal a accepté le préavis 2019-05 pour la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment abritant l'auberge de Commune et le logement des tenanciers. Lors de son vote, les conseillers(ères) ont validé une augmentation du crédit à Fr. 180'000.00 pour ces travaux, qui tenant compte de la Covid-19, ont été reportés à l'automne 2020.

Un contrôle d'hygiène a été effectué au 2^{ème} semestre 2019 et celui-ci n'a fait ressortir que des points techniques de détail à corriger.

3.2.7 Congélateur communal

Son fonctionnement et son utilisation n'apportent aucun commentaire.

3.2.8 Refuges forestiers

Des nouvelles places de parc ont été aménagées du côté du petit refuge.
Travaux d'entretien usuel.

3.2.9 Salle polyvalente de Prailon

Les venues d'humidité aux sous-sols de notre salle polyvalente sont toujours contrôlées. Le taux d'humidité relevé à plusieurs reprises en 2019 ne fait pas apparaître une augmentation par rapport à 2018. Ce dossier reste toujours ouvert.

Des travaux d'entretien courant sur des postes d'électricité et de chauffage notamment sont toujours nécessaires dans un tel bâtiment.

Avec la réception de la manifestation à la suite de l'élection de Mme Isabelle Moret, nous avons pu démontrer la qualité et les atouts de notre salle polyvalente.

3.2.10 Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

Des travaux réguliers d'entretien courant ont été effectués tout au long de l'année durant l'exercice 2019.

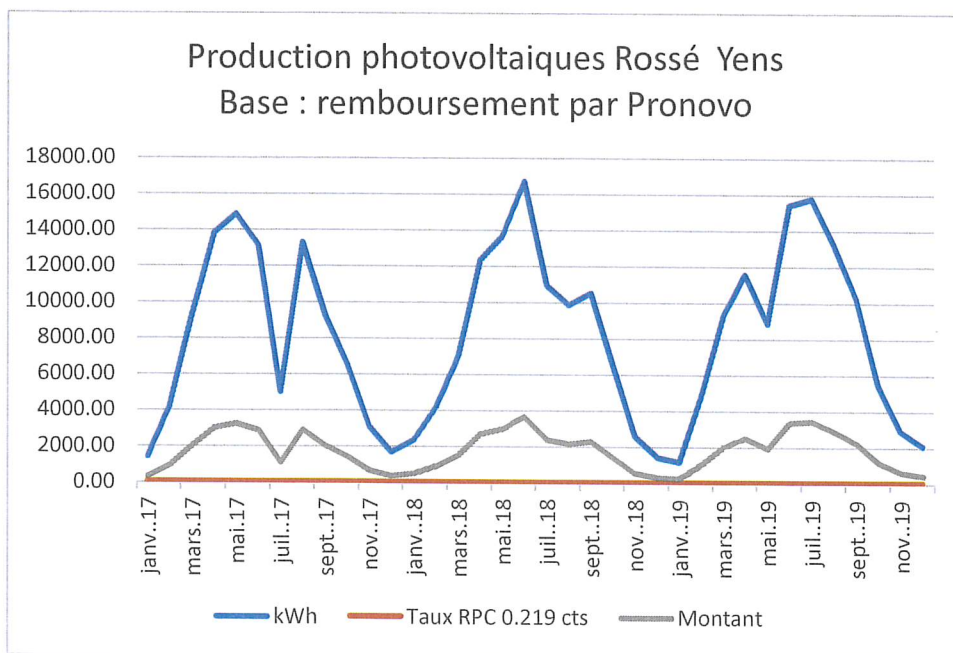
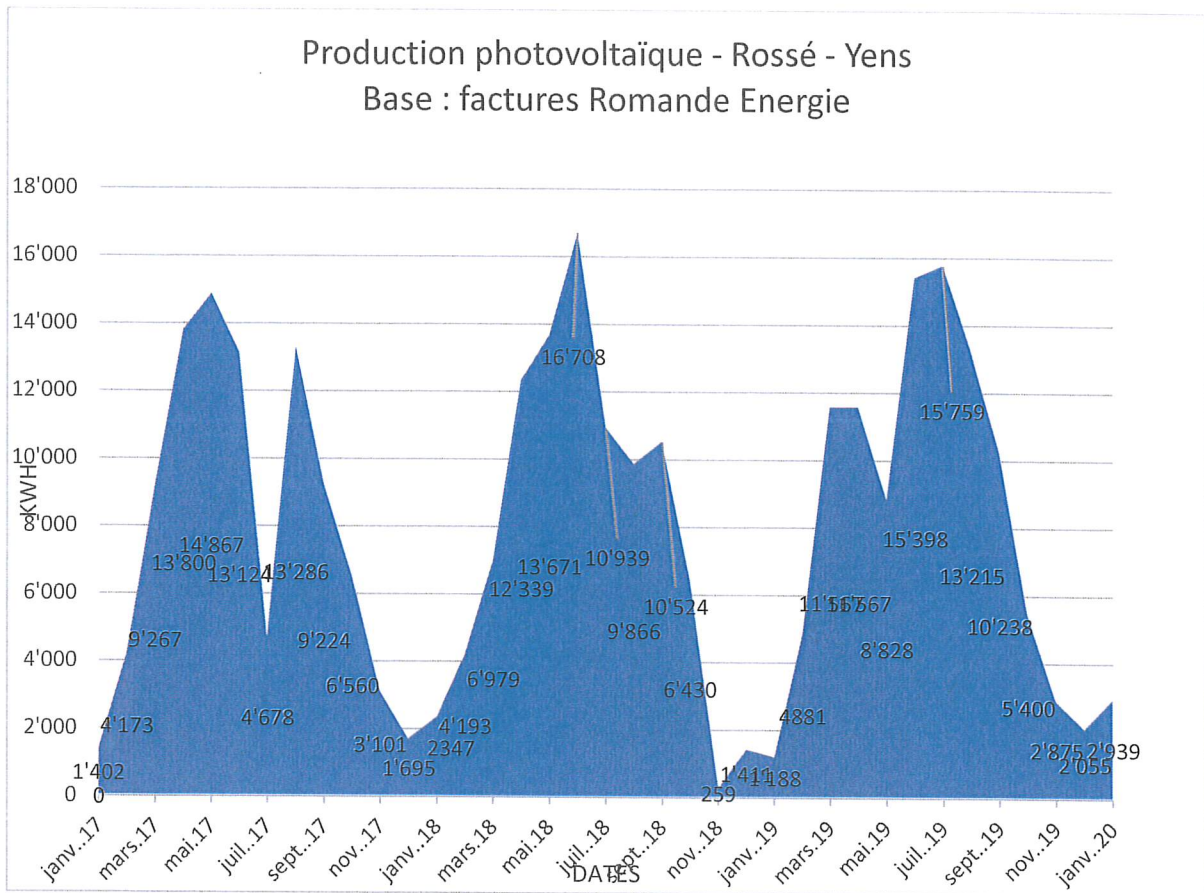
Suite à des exercices d'évacuation, demandés par les écoles, des travaux d'aménagement ont été réalisés à l'extérieur des bâtiments comme la pose de panneaux de « place de rassemblement » et des modifications de portails dans le jardin de « Dame Tartine » pour garantir une sortie directe sur le parking à l'arrière du Rossé I et II.

Pour mémoire le bâtiment du Rossé II comprend une UAPE, gérée par l'AIRADT, avec une cuisine et une grande salle. L'accueil des enfants se déroule dans plusieurs salles entre le Rossé I et II, en fonction de l'âge des enfants. Le bâtiment se compose de 6 salles de classe normales, 2 demi-salles, 1 salle arts visuels/sciences, 1 salle ACT, 1 salle de documentation/bibliothèque scolaire, 1 aula/salle de rythmique/salle de musique, 1 salle des maîtres et 1 bureau du doyen, 2 bureaux PPLS (psychologie/psychomotricité/logopédie en milieu scolaire), 1 économat et 1 local d'archives.

Tout au long de l'année 2019 la Municipalité a eu des contacts avec la société générale Batineg pour boucler les travaux sous garantie à la suite d'infiltrations d'eau dans l'aile du Rossé II côté Prailon et dans l'atrium Nord à la suite de nouvelles fortes pluies. Ce dossier reste ouvert avec un suivi de près par notre Municipalité, assistée d'un représentant légal, compte tenu des délais légaux couvrant les garanties en matière de travaux.

Le bureau « Ensemble architecture et urbanisme » a été relancé pour boucler le dossier de la sortie de secours, lié à la réalisation de la construction du Rossé II et qui n'avait pas encore été effectuée, à la suite de modifications du projet. Les travaux pourront se réaliser durant les vacances d'été 2020.

Sa toiture est faite de panneaux photovoltaïques et l'eau de pluie est récupérée.



4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL

4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1 Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires.

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans, la nappe du Pénezy.

L'assemblée générale ordinaire 2019 des actionnaires SAGEP s'est tenue le 23 mai 2019 à la salle du Conseil communal de Yens en présence des membres-actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de la Morges pour les Communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges et Vuflens-le-Château), de la Commune de Yens et des membres du Conseil d'administration (CA), sous la présidence de M. Christophe Ormond.

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Laurent Schmid, Municipal à Villars-sous-Yens.
- AVM : M. Pierre-Alain Aigroz, Secrétaire, Municipal à Vuflens-le-Château.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal et Kurt Bühler, Municipal.

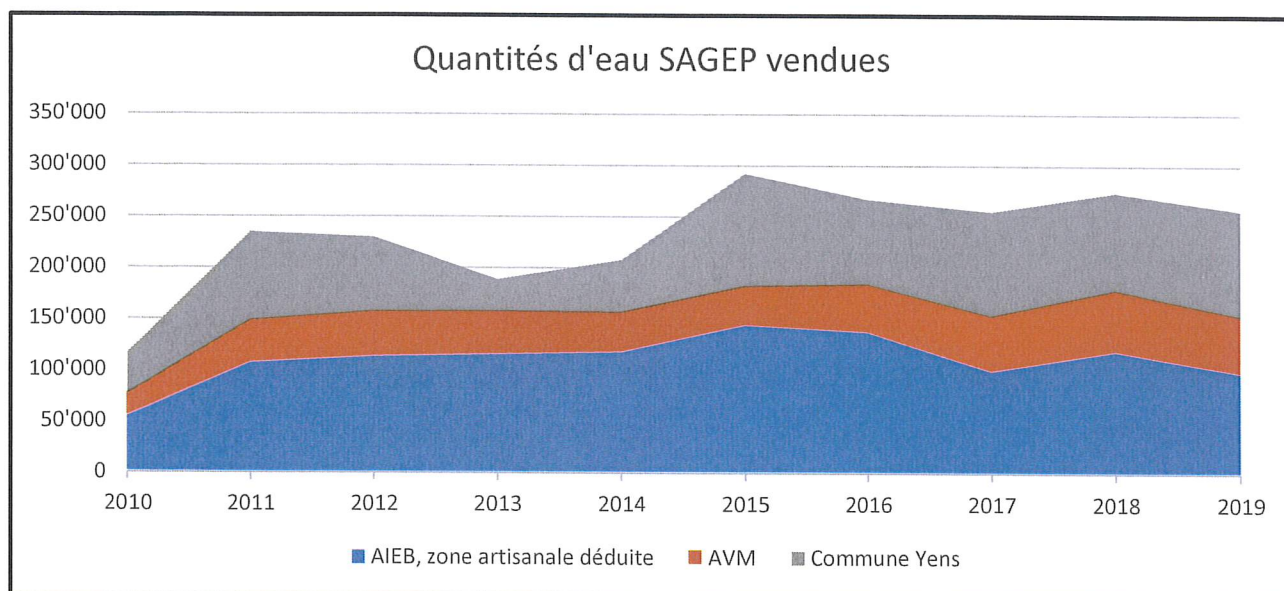
4.1.3 Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant Fr.	Volume 2019 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	40.30	3.26
AIEB	1'300	48.15	482	482'000	38.11	-10.04
AVM	400	14.81	148	148'000	21.59	6.78
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	0.00

4.1.4 Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2019 au tarif de Fr. 0.80 le m³ représentent un montant de Fr. 205'055.20 soit :

VENTES	2017 m3	2017 Fr.	2017 %	2018 m3	2018 Fr.	2018 %	2019 m3	2019 Fr.	2019 %	SOUSCRIT %
AIEB	99'217	79'373.60	38.86	118'716	94'972.80	43.35	97'684	78'147.20	38.11	48.15
AVM	53'636	42'908.80	21.01	59'595	47'676.00	21.76	55'351	44'280.80	21.59	14.81
YENS	102'462	81'969.60	40.13	95'559	76'447.20	34.89	103'284	82'627.20	40.30	37.04
TOTAL	255'315	204'252.00	100.00	273'870	219'096.00	100.00	256'319	205'055.20	100.00	100.00



	Année									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
AIEB, zone artisanale déduite	106'696	113'062	115'133	117'288	143'463	137'160	99'217	118'716	97'684	
AVM	41'425	43'719	42'019	38'713	38'208	46'402	53'636	59'595	55'351	
Commune Yens	86'609	72'689	31'477	51'721	110'388	83'526	102'462	95'559	103'284	
Total annuel	234'730	229'470	188'629	207'722	292'059	267'088	255'315	273'870	256'319	

4.1.5 Activités CA SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séance à 9 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont déroulées extra-muros, par exemple avec la Fiduciaire GRF, des prestataires, l'OFCO ou autres séances de chantier.

Les sujets traités et les activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes.
- Obtention de la concession pour 50 ans pour l'exploitation des ouvrages SAGEP sur le site du Pénezy, ceci après des années de procédure.
- Suivi du projet de gravière aux Bougeries, attention particulière donnée aux risques d'atteinte à notre site de captage d'eau potable. Le Professeur Parriaux, qui est notre hydrogéologue conseil, a reçu mandat du CA de valider les protocoles de recherches hydrogéologiques du site projeté pour l'extraction du gravier.
- Suivi par le Prof. Parriaux de l'implémentation par la maison Pilet des organigrammes visant à optimiser l'exploitation de notre nappe sans en préteriter la pérennité. Divers réglages « fins » en 2019.
- Les ouvrages ont été inspectés par l'OFCO et un rapport *ad hoc* a été établi.
- Relances multiples afin de faire avancer le dossier de la validation des zones de protection en mains de la DGE depuis mai 2017.
- Suivi du dossier relatif au contrôle du TOC (Total Organic Carbon). Les prélèvements aux fins d'analyses ont enfin pu avoir lieu grâce à la bonne recharge de la nappe. Les analyses ont révélé que le TOC présent permet d'envisager le traitement de l'eau au moyen d'UV. S'en est suivi un long parcours de recherches par le bureau Miaz et Weisser pour se procurer une installation mobile et provisoire de traitement afin de déterminer si cette méthode peut garantir l'innocuité bactériologique de l'eau captée dans nos ouvrages. Le protocole d'essais réalisé par le Prof. Parriaux a été validé par l'OFCO et le bureau Miaz et Weisser s'occupe de toute la logistique technique et pratique de la réalisation de cet essai. Il s'agit d'effectuer sur le réseau de Yens une simulation de distribution d'eau traitée aux UV, ceci sans qu'elle parvienne aux privés et sans devoir interrompre la distribution. Une série de défis complexes qui permettront de réaliser des prélèvements représentatifs d'une situation réelle. Les résultats seront déterminants pour connaître l'aptitude de nos captages à distribuer de l'eau sans chloration.
- Suivi du projet de renaturation du Pénezy en lien avec la création des ouvrages SAGEP. Le canton a mis ce projet en stand-by.
- Décompte des ventes d'eau SAGEP à l'AIEB, l'AVM et la Commune de Yens et préparation du budget.
- Analyse financière, séances fiduciaires, bouclage des comptes.
- Préparation et tenue de l'AG du 23 mai 2019.
- A l'instar des années précédentes, l'on constate que le mandat d'hydrogéologie est primordial, les travaux actuels sont les suivants:
 - Assister le CA pour la validation des zones de protection S1 à S3.
 - Assister le CA lors des discussions avec l'OFCO.
 - Assister le CA dans le projet cantonal de renaturation du Pénezy.
 - Suivre le projet de gravière aux Bougeries, les frais y relatifs étant refacturés aux exploitants potentiels de ce site.
 - Suivre la station hydrométrique.
 - Suivre le comportement de la nappe.

Les futures étapes SAGEP et les missions à venir du CA devraient porter sur les dossiers suivants :

1. Suivi des captages et gestion de routine (si possible).
2. Mise en place des zones de protection (S1, S2 et S3).

4. Suivi de la nappe et des relevés de la station hydrométrique sur le ruisseau.
5. Décision quant au mode de traitement de l'eau (chlore ou UV).
6. Attention particulière portée à la relation rivière-nappe phréatique dans le cadre du projet cantonal de renaturation du Pénezy (en stand-by).
7. Attention particulière portée à la protection du bassin versant en rapport avec le projet de gravière aux « Bougeries ».

En conclusion, nous pouvons relever que le partenariat Yens – SAGEP fonctionne très bien et à la satisfaction des partenaires.

4.2 ROUTES

- Préavis 2017-01 Demande de crédit de Fr. 865'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la rue du Petit Carroz, ch. Sus-Vellaz ouest. Le tapis final a été posé en 2019 selon planification.

- Préavis 2019-03 Demande de crédit de Fr. 780'000.00 pour le réaménagement des accès au collège du Rossé et la réfection du parking de la salle polyvalente. Les travaux planifiés ont été parfaitement exécutés en 2019. La pose du tapis final et du marquage se fera en 2020.

- Schéma directeur des déplacements, état de la planification

La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements.

La Municipalité a soumis à l'examen préalable des services cantonaux la création d'une zone 30km/h de la rue du Petit Carroz à l'ensemble du coteau de Sus-Vellaz, y compris le chemin de Chanta-Merloz. Le SDT a toutefois formé opposition à ce projet. Des pourparlers sont en cours après suspension de la procédure. A noter que la mise en place de cette zone dans ce secteur se justifie par elle-même, que le PQ Muraz soit réalisé ou non, et qu'elle vise à améliorer la sécurité de l'ensemble des habitants du coteau.

Pour ce qui est de la Gare, les discussions avec les MBC se sont poursuivies en 2019. Le lancement d'une étude plus détaillée se fera conjointement avec les MBC après réception de l'étude que mène l'ARCAM sur un concept régional de stationnement P+R dans le district de Morges. La Municipalité espère être en mesure de soumettre un préavis au Conseil début 2020. L'idée est de renforcer l'attractivité de la Gare de Yens et de son P+R (ajout de places supplémentaires). La question de la mobilité douce ne sera pas négligée. La réfection de la route de la Gare devra être intégrée au projet afin d'améliorer la mobilité douce et en raison de son état de vétusté avancée. Il est envisagé d'effectuer les travaux par tranche, pour des questions financières.

La réfection des routes du Carroz et de l'Etang fait l'objet de réflexions, en relation avec la réalisation du séparatif.

4.3 EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 14 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
-	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076
2019	97'540	43'235	97'684	1'287	55'351	295'097

Le réseau a fait l'objet d'une inspection de l'OFCO qui, sans surprise, nous a indiqué que nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau.

Remplacement du réservoir de l'Ente, obsolète, par un coupe-pression à construire en amont. Ces travaux impliquent également une augmentation de la réserve incendie au réservoir de Pièce Beney, avec une automatisation de la vanne incendie (rénovation). Des travaux de mise aux normes doivent également être menés sur nos sources.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines) visant à pouvoir alimenter le réseau communal a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité devra rapidement décider s'il est opportun d'aller de l'avant dans ce projet, en tenant compte notamment du projet de gravière aux « Bougeries ».

La Municipalité a conscience qu'il convient de moderniser notre réseau de distribution d'eau.

Le dossier d'autocontrôle a fait l'objet d'une analyse du canton et quelques modifications devront encore y être apportées en 2020.

Des travaux de compétence municipale ont été entrepris fin 2019 à la chambre des vannes de Praz-Palud. Un été sec et ensuite des travaux effectués sur le réservoir du « Bon » sur la Commune de Denens (AIEB) nous ont contraints pour des questions de coordination et de sécurité à attendre avant de pouvoir lancer nos propres travaux. La télégestion de notre réseau d'eau s'en trouve améliorée.

4.4 EPURATION EU-EC

4.4.1 Plan des travaux pour le séparatif EU-EC

En 2014, la Municipalité a présenté au Conseil le préavis No 2014-01 intitulé « Modélisation et diagnostic de fonctionnement des collecteurs communaux » qui lui a accordé un crédit d'étude de Fr. 53'000.00 visant à supprimer les problèmes d'évacuation des EU de la Commune.

Le bureau d'ingénieurs a rendu son rapport à fin 2015.

La Municipalité doit planifier les investissements possibles, en tenant compte notamment de l'importance de l'engagement financier que cela implique pour notre collectivité et également du fait que la mise en séparatif devra être terminée.

Les travaux de mise en séparatif de la rue du Carroz (partie inférieure) ainsi que de la rue Miéville doivent être réalisés dans les meilleurs délais. La Municipalité entend mener une étude de détail en 2020.

4.4.2 Epuration communale : situation 2019

Données générales	Habitants
Population au 31.12.2019	1'477
Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'383
Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	9
Nombre d'habitants non raccordables	85

4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.5.1 Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2019

Président : M. Jean-Michel Duruz
Echichens

Deuxième semestre 2019

Président : M. Michel Borboën
Lonay

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2019, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 13 mars 2019,

- D'octroyer un crédit de Fr. 1'554'000.00 TTC, pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges.
- D'octroyer un crédit de Fr. 1'075'000.00 TTC, pour l'étude de projet d'ouvrage et la demande d'autorisation de construire / mise à l'enquête (phases SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP.

Le 26 juin 2019,

- D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2018.

Le 26 septembre 2019,

- D'adopter le budget de l'exercice 2020.

Le 11 décembre 2019,

- D'octroyer un crédit de Fr. 943'000.00 TTC pour la reconstruction d'un tronçon de collecteur « Autoroute, n° 87 » sur la Commune de Lonay.

4.5.2 Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Gérard Zbinden, Conseiller communal.
- M. Jonathan Lüthi, Municipal.

4.5.3 Comité de Direction

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens.
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges.
- M. Salvatore Guarna, Membre, Tolochenaz.
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges.
- M. Bernard Perey, Membre, Denens.

4.6 GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA. Aucune remarque particulière.

5. DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE

5.1 ASISE

5.1.1 **Préambule**

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1^{er} octobre 2019, 1130 élèves (2018 : 1127) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2 **Comptes**

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 5'805'078.41 pour 2019 contre Fr. 5'888'387.43 au budget 2019 et Fr. 6'136'651.80 pour les comptes 2018. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories qui se basent sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculées selon le principe du prix coûtant
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté à travers le préavis No 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté à travers le préavis No 2011-03.
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2019 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1^{er} octobre 2018 et le 1^{er} octobre 2019. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 108'000.00) à la charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (PricewaterhouseCoopers) procédera à la révision des comptes de l'ASISE du 16 au 20 mars 2020.

Administration et dépenses générales

Comptes 2019 : Fr. 582'738.71

Budget 2019 : Fr. 668'475.00

Comptes 2018 : Fr. 624'758.25

Cette catégorie comprend les frais des autorités, de l'administration des écoles, du mobilier scolaire, des devoirs surveillés, de la bibliothèque, du service dentaire, des sports et camps, des cantines et d'autres activités faites dans le cadre des écoles.

Coûts financiers des locaux scolaires

Comptes 2019 : Fr. 2'645'316.00

Budget 2019 : Fr. 2'642'206.00

Comptes 2018 : Fr. 2'645'316.00

Ces coûts comprennent un amortissement du bâti scolaire sur 30 ans ainsi qu'un intérêt financier calculé à un taux interbancaire sur 10 ans + une marge de 0.5 %. Ce dernier est ensuite divisé par deux et est appliqué sur la valeur initiale nette des immeubles. Le taux est revu tous les 10 ans pour chaque objet.

Coûts d'exploitation des locaux scolaires

Comptes 2019 : Fr. 2'093'735.00

Budget 2019 : Fr. 2'082'708.00

Comptes 2018 : Fr. 2'369'186.00

Ces coûts représentent le loyer versé aux Communes propriétaires du bâti scolaire sur la base de Fr. 10'000.00 par classe de cours pour les charges; respectivement à hauteur de 70 % pendant les 10 premières années d'exploitation du bâtiment, à 85 % les 10 prochaines années et finalement à 100 % les années suivantes.

L'entretien annuel courant par classe de cours reste calculé à Fr. 2'500.00.

L'utilisation des salles effectives est transmise par la direction de l'établissement et seuls les locaux utilisés sont facturés.

Coûts des transports scolaires

Comptes 2019 : Fr. 495'248.70

Budget 2019 : Fr. 495'000.00

Comptes 2018 : Fr. 497'391.55

La répartition des coûts se fait selon les années scolaires, soit 40 % de la facture sur le premier semestre scolaire d'août à décembre et 60 % sur le 2^{ème}, de janvier à juillet, soit l'exercice comptable suivant.

La répartition des coûts 2019 s'est effectuée sur la base des années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

5.1.3 Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir

- Commune de Denens : M. Thierry Gilgen, Municipal
- Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Margarita Pache, Municipale, Vice-présidente
- Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal et M. Stéphane Porzi, Municipal
- Commune de Yens : Mme Sylvie Berset, Municipale
- Commune de Villars-sous-Yens : M. Daniel Leuba, Syndic, Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2019, le CoDir a tenu 7 séances plénières et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE une à Lussy-sur-Morges et la seconde à Villars-sous-Yens.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Lussy (2), Saint-Prex (2), Villars-sous-Yens (1) et Yens (2) sous la présidence de M. Daniel Leuba. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

Activités en 2019

Le 6 février a eu lieu une journée sans natel au collège du Cherrat.

Comme chaque année, les enseignants ont été conviés à un repas le dernier vendredi avant les vacances d'été. Cette année, c'est la Commune de Denens qui nous a reçus.

Une délégation du CoDir a également été présente à la cérémonie des promotions qui s'est tenue le 4 juillet 2019. M. A. Hennard, Municipal à Saint-Prex, a représenté l'ASISE lors de cette cérémonie et a adressé les salutations des Autorités.

La rentrée scolaire 2019-2020 s'est bien déroulée. On dénombre 1'130 élèves répartis dans 60 classes : 866 élèves en primaire répartis dans 42 classes et 314 élèves en secondaire répartis dans 18 classes. 136 enseignants, dont 7 aides à l'intégration. Il est à noter que l'effectif est très élevé pour la 7^{ème} au Cherrat. Selon évolution, possibilité de créer une 4^{ème} classe de 8^{ème} l'année prochaine.

Les devoirs surveillés ont lieu pour les 2 classes de Yens les mardis et jeudis de 12h40 à 13h40.

Le 19 septembre s'est déroulée la remise des drapeaux des JOJ2020.

8 écoliers ont été accueillis dans les administrations communales de Yens et de Saint-Prex pour la journée « Osons tous les métiers ».

LIFT : Le projet a été présenté au Conseil d'Etablissement le 27 mars 2019. Ce projet vise à sensibiliser les élèves dès la 9^{ème} Harmos au passage de l'école obligatoire au monde du travail. A Saint-Prex, Mme Cabaret, enseignante, s'est engagée pour ce projet.

Les nouvelles directives cantonales imposent aux Communes de prendre en charge les camps et les voyages d'étude. Le CoDir décide qu'il est important de garder les camps et les voyages d'étude.

Exercices d'évacuation 2019-2020 : 3, 12 et 27 septembre (Cherrat, Sous Allens, Chauchy), 9 septembre à Denens et 30 septembre à Yens.

Au niveau des sujets importants traités par le Codir on peut citer :

- Le Codir a décidé de prolonger la collaboration avec Mme Jugand, dentiste scolaire.
- Le Codir a renoncé à adhérer à la Faïtière des associations scolaires.
- Le Codir a validé l'achat de 72 chaises pour le collège du Cherrat pour un montant de Fr. 13'993.90.
- Les comptes 2018 ont été approuvés par le CoDir lors de la séance du 5 mars 2019.
- Suite à un arrêté du TF, le Codir a décidé de financer l'entier des camps et voyages d'études. Les nouvelles directives cantonales imposent aux Communes de prendre en charge les camps et les voyages d'étude. Le CoDir décide qu'il est important de garder les camps et les voyages d'étude.
- Le CoDir a été séduit par le projet LIFT et a décidé de le soutenir.
- Avec l'accord de l'ASISE, des exercices d'évacuation "surprise" ont été mis sur pied dans tous les bâtiments de l'établissement.
- Le budget 2020 a été adopté par le Codir lors de la séance du 29 août 2019.
- Un tournus dans les Communes sera planifié pour les séances du Conseil Intercommunal, tandis que les séances du Codir seront essentiellement tenues dans la salle de la Municipalité de Saint-Prex.

- Le CoDir a décidé qu'à l'occasion de la ou des journées pédagogiques, une permanence sera organisée sur tous les sites pour les enfants qui n'ont pas de solution de garde.

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre les membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales à leur apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'Etablissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui oeuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

Enfin, le CoDir remercie Madame Françoise Vuille, secrétaire du CoDir, du Conseil Intercommunal et du Conseil d'Etablissement pour son travail et sa collaboration.

5.1.4 Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI

- Président : M. Bernard Perey, Syndic de Denens
- Vice-président : M. Daniel Mosini, Syndic de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bögli et M. David Richir
- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mme Anne Héléne Fontannaz, Helen Patricia Mudry et M. Christophe Wulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Concetta Pino, Sophie Rouquette Studer et Carine Tinguely, MM. Frédéric Berthoud et Philip Langer
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : MM. Henry Bercioux, Olivier La Côte et Guy Chapalay
- Commune de Yens, délégués communaux : Mmes Sabina Hansen, Céline Müller et M. Stéphane Boss
- Scrutateurs : MM. Frédéric Berthoud et Henry Bercioux
- Scrutateurs-suppléants : Mmes Helen Mudry et Céline Müller
- Membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Richir, Guy Chapalay, Mmes Helen Mudry, Concetta Pino et Céline Müller
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : MM. Henry Bercioux et Philip Langer

Préavis déposés en 2019

- No 2019-01 Rapport de gestion et comptes 2018
- No 2019-02 Adoption du Budget 2020

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2019 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 11 avril 2019 et 14 novembre 2019.

Remarques et vœux exprimés par la Commission de gestion

Les membres de la Commission de gestion ASISE ont relevé la qualité du rapport de gestion et la forte implication des membres du CoDir.

5.1.5 Conseil d'Établissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Margarita Pache, Municipale à Lussy-sur-Morges.
- Vice-président : M. Jérôme Ricca, Représentant des professionnels.
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille.
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sylvie Berset, Municipale Yens, Anne Hélène Fontannaz, Sabina Hansen et Sophie Roquette Studer.
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Aline Haenni, Anne-Sophie Fournier Gaillard, Sophie Gosselin, Béatrice Montserrat et M. Frédéric Berthoud.
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud, Virginie Vieyres et MM. Alexis Margot, Carmelo Todaro.
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Danielle Maréchaux, Karine Bugnon, Marie-Anne Lüthi et M. Jean Cuénot.

Activités du CET

Le CET s'est réuni deux fois en 2019 : le 27 mars et le 9 octobre.

5.2 FAJE – OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

L'art. 50 LAJE relatif au subventionnement des réseaux et structures par la FAJE permet d'ajouter au subventionnement ordinaire (masse salariale du personnel éducatif et salaire des coordinatrices) d'autres catégories de subventionnement à caractère incitatif.

Les Communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

Pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi;

Pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoin avéré;

Pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi;

Pour l'accueil parascolaire secondaire, les Communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales

L'OFAS est compétent, au niveau fédéral, pour les questions relatives à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, à la vieillesse et aux relations entre les générations, ainsi que pour les questions de politique sociale en général.

La Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

5.3 AFFAIRES SOCIALES

5.3.1 Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Bussy-Chardonney, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2019, 1'062 repas chauds ont été livrés à 58 bénéficiaires.

La contribution annuelle 2019 est de Fr. 94.00 par habitant (Fr. 94.00 en 2018).

5.3.2 Facture sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « facture sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont au nombre de six :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement;
- Assurance-maladie;
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage;
- Subventions et aides aux personnes handicapées;
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales;
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La facture sociale est auditée annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux communes. La répartition entre les Communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des Communes et du logement (SCL).

5.3.3 ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay) est une association de Communes au sens des Art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 62 Communes du district de Morges qui affiche 83'533 habitants (au 31.12.2019). Chaque Commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 6 membres également issus des Communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les Communes-membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de Communes, y compris la relation avec la Loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2019 :

Revenu d'insertion RI :	Fr. 0.70 par habitant
Espace prévention Région Morges :	Fr. 1.50 par habitant
Agence d'assurances sociales :	Fr. 24.92 par habitant.

5.4 ECOLES

5.4.1 Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2019-20, 16 classes ont été ouvertes dans deux villages, 4 à Denens pour 78 élèves (58 en 2017) et 12 à Yens pour 230 élèves (246 en 2016).

24 enseignantes, dont certaines à temps partiel, sont engagées pour dispenser les cours à Yens et à Denens.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignants	Effectif global	Effectif par voie
1-2P/Y1	Karine Bugnon-Poisard Véronique Chollet	18	8 élèves en 1P 10 élèves en 2P
1-2P/Y2	Véronique Chollet Carole Parente	17	7 élèves en 1P 10 élèves en 2P
3P/Y	Maeva Baumann Loïse Glauser	20	20 élèves en 3P
4P/Y	Sylvie Cavin Françine Schütz	23	23 élèves en 4P
5P/Y1	Charlotte Rossi Anouck König	20	20 élèves en 5P
5P/Y2	Delphine Crettaz Anouck König	20	20 élèves en 5P
6P/Y1	Thabata Castro Anouck König	23	23 élèves en 6P
6P/Y2	Noémie Soumahoro Anouck König	25	25 élèves en 6P
7P/Y1	Kathleen Lier	22	22 élèves en 7P
7P/Y2	Marie Bettex	20	20 élèves en 7P
8P/Y1	Doriana Di Biase	15	15 élèves en 8P
8P/Y2	Alexiane Reymond	15	15 élèves en 8P

A Yens, les devoirs surveillés des 7P et 8P ont lieu le mardi et le jeudi midi, avec une fréquentation limitée à une séance hebdomadaire par élève sauf exception.

5.5 ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1 Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village.

La Municipalité remercie toutes les sociétés locales pour leur engagement et leur dévouement.

5.5.2 Yens Animation Culturelle (YAC)

Le YAC a proposé de nombreux événements en 2019, avec notamment :

- 24 mai : « La Fête des voisins »
- 15 juin : Journée des drones : démonstration – films – conférences – exposants
- 15 juin : Concours photos 2018-2019 : Résultats + remise des prix
- 1^{er} août : promenade guidée par l'ancien garde forestier, M. Isely, sur le chemin des Fumas
- 9 novembre : Contes Joyeux : Anne-Claude Laurent et François Cerny
- 15 novembre : Soirée : projection du film « Cargo, la face cachée du fret »
- 1^{er} au 23 décembre : 2^{ème} année : « Les Fenêtres de l'avent ».

5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vuflens-le-Château

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2019.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2019.

5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

5.7.1 Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des Communes ou des associations de Communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2 Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir

Commune de Denens : M. Philippe Hugli, Municipal
Commune de Lussy-s/Morges : M. Stéphane Masini, Municipal
Commune de Villars-sous-Yens : M. Daniel Leuba, Syndic et Président
Commune de Yens : Mme Sylvie Berset, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Vice-Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2019, le CoDir a tenu 8 séances plénières ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Daniel Leuba. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. L'activité liée à la tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2019

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Décidé l'ouverture de 12 places d'accueil à Yens et 12 à Denens pour les élèves H1 à H4 le mercredi à partir de midi;
- Validé le processus/salaires du SCI (Système de contrôle interne);
- Renouvelé les contrats de prestations et de gestion avec la Commune de Yens;
- Adopté le nouveau règlement des UAPE;
- Adopté les comptes 2018;
- Etabli et adopté le budget 2020;
- Validé les normes EIAP pour les structures de Dame Tartine (UAPE);
- Contracté un emprunt de Fr. 200'000.00 auprès de Postfinance pour un fonds de roulement;
- Renoncé à organiser des camps pendant les vacances scolaires à partir de 2020;
- Organisé des exercices d'évacuation sur tous les sites;
- Obtenu la reconnaissance du réseau pour les années 2020-2025.

Le CoDir tient à relever le bon fonctionnement des structures du Réseau d'accueil et remercie très sincèrement tout le personnel pour l'excellent travail accompli pour le plus grand bien des enfants qui fréquentent le Réseau d'Accueil, tant au niveau du préscolaire que du parascolaire.

Il tient également à remercier Mme Sandrine Schaad, Directrice du Réseau d'Accueil, pour sa présence et son engagement sans faille tout au long de l'année, ainsi que Mme Véronique Grandjean pour sa précieuse collaboration dans la tenue des comptes et des procès-verbaux des différentes séances. Enfin, il exprime toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour la confiance témoignée et la qualité des débats.

5.7.3 Rapport d'activité de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2019 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

19 EPT et 0,8 intendance

Places offertes : Préscolaire : 66 places / Parascolaire : 123 places.

Familial :

6 AMF et 35 places d'accueil.

Direction et Administration : 1 EPT direction et 0,5 EPT assistante.

Heures facturées :

En 2019 108'878 heures ont été facturées en préscolaire; soit + 4'435 heures par rapport à 2018

6'472,30 heures ont été facturées en familial; soit une diminution de 943 heures par rapport à 2018

75'022 heures ont été facturées en parascolaire soit + 6'993 heures par rapport à 2018.

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2019) :

Toutes structures confondues : 289 enfants.

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2019) : 557 enfants.

Ainsi presque la moitié des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires :

A la rentrée scolaire 2019, les UAPE ont ouvert les mercredis dès 12h00. Cette prestation rencontre très peu de succès et nous n'avons ouvert qu'un site à Denens pour 12 places. A Yens, comme l'année précédente, nous offrons 87 places réparties entre les H1 et H8. Les matins, nous avons ouvert un groupe supplémentaire de 12 enfants.

Force est de constater que la prestation du midi est « prise d'assaut ». En revanche, les après-midis et les matins sont moins fréquentés. Cela nous a permis de concentrer nos équipes éducatives sur la période de midi et un peu moins sur les autres périodes de la journée.

L'accueil durant les vacances scolaires a été supprimé dès la rentrée 2019.

Structures préscolaires :

Aucun changement majeur n'est intervenu dans les deux structures concernées.

Nous avons eu la chance de pouvoir suivre une formation avec Elise Joder sur les deux principaux thèmes : jouer le quotidien et aménager les espaces.

Structure de coordination :

L'équipe d'accueillantes est répartie entre 2 villages, Yens et Villars-sous-Yens. Au 31.12.2019, six accueillantes et une coordinatrice composaient cette équipe. Nous nous sommes rencontrées régulièrement pour des colloques du mercredi une fois tous les deux mois environ.

Dans le cadre des fenêtres de l'Avent, l'accueil familial de jour a proposé également un moment convivial à partager avec les familles.

Comptes :

Les dépenses au chapitre 30 « Autorités et personnel » sont supérieures au budget (Fr. 2'325'723.00 au lieu de Fr. 2'278'195.00). Cela est essentiellement dû au fait que nous avons augmenté notre offre d'accueil : les mercredis et le matin à Yens. De plus, la clé de répartition entre Denens et Yens n'était pas encore assez affinée vu la « jeunesse » et le démarrage de la structure sur 3 plages horaires.

Les dépenses au chapitre 31 « Biens, services, marchandises » sont inférieures au budget (Fr. 610'154.98 au lieu de Fr. 730'501.00), aucun renouvellement du mobilier a été nécessaire. Les rubriques « produits alimentaires » sont supérieures à 2018, mais inférieures au budget. Pour mémoire, l'offre d'accueil a été augmentée et nous avons désormais un repas de plus les mercredis midi à servir à Denens. Les loyers ont été négociés en 2018 et sont en légère baisse. Le contrôle interne est terminé, il n'y a donc pas eu de frais en 2019.

Les intérêts du compte 32 sont de Fr. 1'459.42. L'AIRADT ayant des problèmes de liquidités, le compte postal se trouve régulièrement en négatif. Dès lors, afin d'éviter des intérêts trop élevés, le CoDir a approché Postfinance pour obtenir un emprunt de Fr. 200'000.00. Ce dernier

a été conclu pour 2 ans soit jusqu'au 1^{er} octobre 2022 à un taux d'intérêt annuel de 0.20 % soit Fr. 400.00.

Notre participation au Réseau AJEMA, selon convention, a été moins importante qu'en 2018 (chapitre 35), soit Fr. 36'672.40 au lieu de Fr. 56'300.00. En contrepartie, l'AIRADT a facturé à l'AJEMA pour Fr. 44'784.65 au lieu de Fr. 30'155.70 en 2018. Ce montant est inclus dans les comptes 45.

Les revenus, à savoir la part des parents et des Communes pour le parascolaire (comptes 435), ainsi que les subventions (comptes 465) sont plus élevées et permettent ainsi de réduire de manière sensible la part au déficit des Communes. La stabilité de l'offre devrait nous permettre, pour les années à venir, d'établir des budgets un peu plus proches de la réalité quand bien même il sera impossible d'évaluer les revenus des ménages usagers de l'accueil de jour ainsi que leur structure familiale : fratrie 1, 2 ou 3 enfants.

L'exercice 2019 se conclut ainsi de manière positive par rapport au budget. Ce résultat a pu être atteint grâce à une bonne occupation des structures, à une maîtrise des coûts et à une gestion efficace et performante tant du personnel que des ressources.

RESEAU D'ACCUEIL DAME TARTINE – 2019

PRESCOLAIRE : 66 PLACES	PARASCOLAIRE : 123 PLACES	MILIEU FAMILIAL
Lussy : 22 places	Denens: 36 places	35 enfants pour 6 accueillantes
Yens : 44 places	Yens : 87 places	

PERSONNEL EDUCATIF (SANS LA DIRECTION)	INTENDANCE	DIRECTION	ASSISTANTE
19 EPT	0,8 EPT	1 EPT	0,5 EPT

RESEAU D'ACCUEIL DAME TARTINE - 2018

PRESCOLAIRE : 66 PLACES	PARASCOLAIRE : 123 PLACES	MILIEU FAMILIAL
Lussy : 22 places	Denens : 36 places	35 enfants pour 7 accueillantes
Yens : 44 places	Yens : 87 places	

PERSONNEL EDUCATIF (SANS LA DIRECTION)	INTENDANCE	DIRECTION	ASSISTANTE
19,9 EPT	0,6 EPT	1 EPT	0,5 EPT

EPT : EMPLOI PLEIN-TEMPS

NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS ET FRATRIES AU 31.12.19	NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS ET FRATRIES AU 31.12.18
--	--

Lussy	27 enfants	13 fratries	Lussy	26 enfants	12 fratries
Yens	57 enfants	29 fratries	Yens	51 enfants	22 fratries
AMF	35 enfants	13 fratries	AMF	31 enfants	7 fratries
UAPE Denens	46 enfants	29 fratries	UAPE Denens	47 enfants	25 fratries
UAPE Yens	124 enfants	56 fratries	UAPE Yens	112 enfants	47 fratries
<p>Total enfants accueillis :</p> <p>289 enfants sur 557 enfants de 0 à 12 ans sur les 4 Communes, soit 51 % qui utilisent les structures de l'accueil de jour.</p> <p>Provenance :</p> <p>Denens : 53 Lussy-sur-Morges : 57 Villars-sous-Yens : 35 Yens : 144 Inter-réseaux : 0</p>			<p>Total enfants accueillis :</p> <p>267 enfants sur 553 enfants de 0 à 12 ans sur les 4 Communes, soit 48 % qui utilisent les structures de l'accueil de jour.</p> <p>Provenance :</p> <p>Denens : 41 Lussy-sur-Morges : 50 Villars-sous-Yens : 38 Yens : 131 Inter-réseaux : 7</p>		

2019 - NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE
--

Lussy	57 enfants
Denens	53 enfants
Villars-sous-Yens	35 enfants
Yens	144 enfants

Inter réseaux au 31.12.2019: 0 (cela ne veut pas dire qu'au cours de l'année nous n'en avons pas eu). A voir dans le décompte AJEMA.

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

6.1 DECHETTERIE

M. Gabriel de la Harpe nous a fait savoir courant de l'année qu'il voulait faire valoir son droit à la retraite anticipée. Ce que nous avons bien entendu accepté. J'aimerais très sincèrement remercier ici Gabriel pour son dévouement et sa grande disponibilité à ce poste clé pour le bon fonctionnement de notre déchetterie.

En effet, c'est un poste qui n'est pas facile à assumer par sa nature de faire trier les gens qui eux cherchent le plus souvent à se débarrasser de leurs déchets le plus vite et le plus simplement possible, heureusement que la majorité des personnes joue bien le jeu.

Toutefois, il nous a fait savoir qu'il était disposé à continuer cette fonction de surveillant.

Divers déchets, comparaison sur deux ans

	2018		2019	
	Tonnes	Coûts HT	Tonnes	Coûts HT
Déchets encombrants	30.26	8'895.70	33.31	10'603.50
Métaux – Ferraille	20.50	1'100.00 (forfait)	19.49	1100.-/trans. 240.60/ taxe
Papier	82.33	4'655.20	51.44	1715.00
Carton			30.37	5'390.00
Verre	55.12	2'960.00 (forfait)	73.22	2'775.00
"Biodéchets"	129.86	15'583.20	116.89	14'026.80
Bois de démolition	38.86	5'511.00	53.44	8'447.05
OREA, Appareils électro. Et déchets spéciaux ménagers	3.31		3.78	

Montants des rétrocessions 2019

- Ferraille Rétrocession annuelle Fr. 613.60
- Papier Rétrocession annuelle Fr. 3'086.40
- Verre Rétrocession annuelle Fr. 5'703.86
- PET Rétrocession annuelle Fr. 636.45

6.2 VOIRIE

	Tonnes	Coût total	Habitants Au 31.12	Coût Par habitant	KG Par habitant
Année		Fr		Fr	
2015	163.72	57'253.00	1'405	40.74	116.52
2016	167.47	56'865.65	1'388	40.96	120.65
2017	166.89	56'692.75	1'395	40.64	119.63
2018	176.32	59'902.70	1'429	41.90	123.38
2019	168.01	56'665.63	1'477	38.36	113.75

Déchets carnés

Conformément aux articles 27d à 27l sur l'Ordonnance relative aux déchets d'animaux du 3 février 1993, la Municipalité refacture les coûts d'incinération aux propriétaires d'animaux concernés.

6.3 VALORSA / CRIDEC

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 à hauteur de 0.58 % (Fr. 39'200.00) car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité. De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion VALORSA qui en est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL, SADEC et STRID.

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, les biodéchets, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages, avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

En 2019, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou écrasés sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant qu'il y en a environ 1,5kg par personne et par an. Nos enfants ont pu profiter de cours sur les déchets au sein de leur école, via des animatrices déléguées par COSEDEC-VALORSA gratuitement dans les établissements scolaires. Pour aider notre population à comprendre la problématique des déchets, VALORSA a tenu des stands au Comptoir d'Echallens et à l'Expo de Cos. Notre

Commune a aussi participé à la Campagne Cantonale de communication des périmètres, donc de VALORSA, avec les affiches contre le littering des automobilistes.

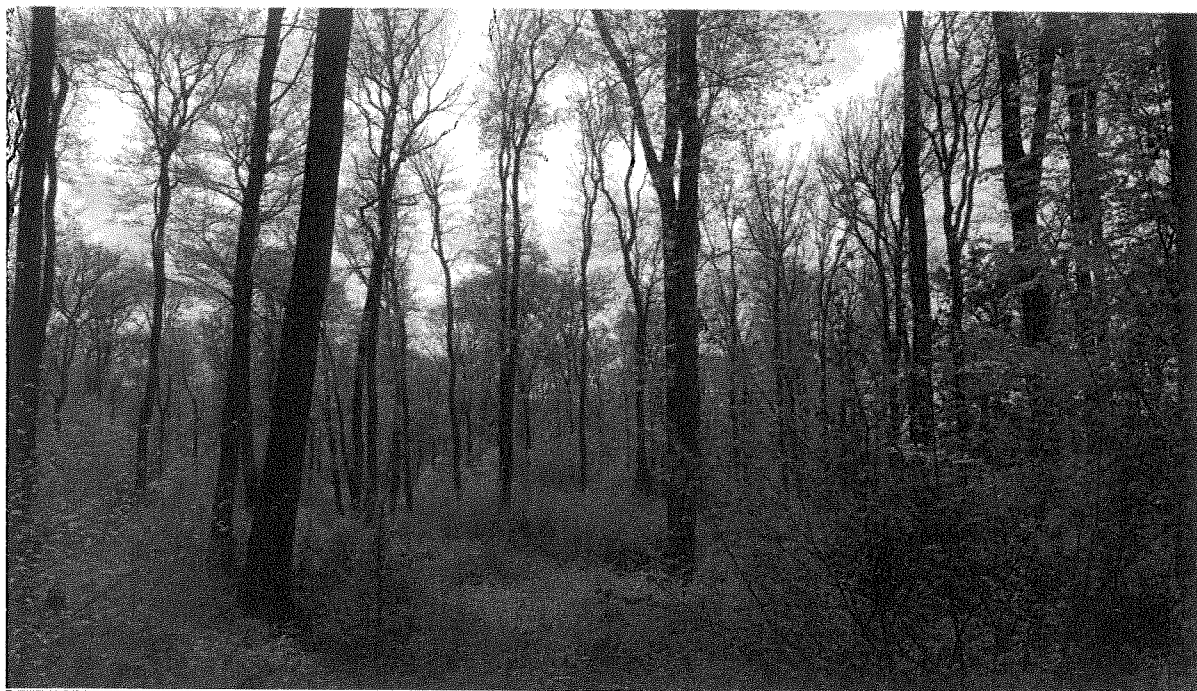
D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz, pour les filières de gestion du bois, des déchets OREA appareils électriques et déchets spéciaux ménagers, des déchets carnés.

Courant septembre 2019 Valorsa nous a fait savoir qu'ils arrêtaient la gestion du papier et du carton.

Nous avons trouvé une solution avec l'entreprise Birchler SA à Etoy.

Finalement, en 2019, malgré ou grâce à toutes ces évolutions, VALORSA a pu dignement fêter ses 50 ans en invitant ses actionnaires sur le site du Touring Club à Cossonay.

6.4 FORETS



Introduction

Après le déficit hydrique de l'été 2018, les pluies étaient très attendues pour la nature et la forêt. Malheureusement, l'hiver et le printemps restaient secs. Cet effet s'est ressenti sur la reprise de la végétation, les arbres les plus vulnérables n'ont pas pu faire suffisamment de réserves durant la pause hivernale et ont dépéris par la suite. Le phénomène était surtout remarqué sur les sapins blancs. Les plantations réalisées durant le printemps ont eu elles aussi de la peine à démarrer. Une proportion de plants, supérieure à la normale, n'a pas survécu.

Par contre et peut être heureusement, les températures du printemps ont été plutôt fraîches et les parasites tels que les Bostryches Typographe se sont activés tardivement. Cette situation était bienvenue étant donné le nouvel été chaud et sec qui s'en est suivi. Quand même, environ 570 m³ de bois bostrychés ont été prélevés sur l'ensemble de l'année. Une grosse coupe sanitaire de 200m³ a été réalisée au bois des Tailles durant le mois d'août.

Le 13 mai une bise tempétueuse a renversé une cinquantaine de m³. Les dégâts étaient concentrés sur les gros hêtres isolés. Ce coup de vent, arrivé tard dans la saison, était d'autant plus dévastateur du fait que les feuillus étaient déjà en feuilles et avaient de ce fait une plus grande prise aux vents.

Malmenée ces dernières années, la forêt continue malgré tout à remplir ses différentes fonctions.

Plantations

Des plantations ont été réalisées comme chaque année pour compléter le rajeunissement naturel. Au total, une surface d'environ 9'000 mètres carrés a été plantée. Des chênes, des douglas, des mélèzes au bois des Tailles et une plantation d'essences rares composée de pommiers et de poiriers sauvage, au bois de la Rippe.

Ci-dessous, le nombre et les essences plantées en 2019 :

Essence	Nb de plants
Chêne	400
Poirier sauvage	300
Pommier sauvage	300
Mélèze	250
Douglas	250
Épicéa (Noël)	200
Sapin de Nordmann (Noël)	50
Total	1'750

Soins aux jeunes peuplements

Vingt ans après le passage de la tempête Lothar, les forêts replantées atteignent gentiment un diamètre de 15 cm. Cette année au bois des Tailles, des soins ont été apportés, aux jeunes peuplements issus de ces plantations. En 2019, une surface de 11,8 hectares de soins aux jeunes peuplements a été entretenue dans les forêts de Yens.

Exploitation des bois

En 2019 le volume de bois martelé était à la baisse pour compenser le dépassement des années précédentes et ainsi tendre vers l'objectif du plan de gestion. Il s'agissait, pour la majorité des interventions, de coupes sanitaires visant à freiner la prolifération du Bostryche Typographe mais aussi une réalisation d'épicéa, une coupe sanitaire dans le frêne et des coupes de feuillus pour les commandes de bois énergie.

Ci-dessous, le récapitulatif des volumes martelés.

Feuillus	429 Sv
Résineux	859 Sv
Total	1'288 Sv

(Une Sylve de bois = 1m³ de bois sur pied)



Vente de bois

En Suisse comme dans plusieurs régions d'Europe, une grande quantité de bois bostryché était à déplorer. Cet afflux de bois a provoqué une baisse des prix pour les assortiments de bois industrie et les sciages de qualité inférieure. Pour le reste, les prix restaient dans l'ensemble comparables aux années précédentes.

Ci-dessous le volume et le prix de vente par assortiments :

		Volume	Montant Frs	Prix moyen
Bois de service résineux	Epicéa marchand de bois	30.33	2'264.45	74.66
	Sapin autres scieries	58.44	4'112.70	70.37
	Epicéa autres scieries	228.44	20'331.70	89.00
	Scierie Despond	0.00	0.00	
	Scierie zahnd long	98.15	7'554.65	76.97
	Scierie zahnd billons divers qualités (y.c. bostryché)	199.75	12'064.10	60.40
	Bois bostryché	97.55	4'344.20	44.53
	Pin	2.00	120.00	60.00
	Douglas	0.00	0.00	
	Mélèze	14.77	1'790.80	121.25
	Zahnd taré	0.00	0.00	
	Epicéa sapin taré	0.00	0.00	
	Bois de service feuillus	Hêtre	11.84	785.80
Chêne		1.56	124.20	79.62
Frêne		11.99	834.40	69.59
Feuillus divers		0.00	0.00	
Bois d'industrie	Cellulose	0.00	0.00	
	Industrie résineux	31.50	1'352.00	42.92
	Râperie	36.50	1'496.50	41.00
Bois de feu	BF hêtre	167.80	9'534.00	56.82
	BF mélange	3.81	190.50	50.00
Déchetage	Déche. Feuillus	110.00	4'950.00	45.00
	Déche. Résineux	9.00	288.00	32.00
	Bois pour Commune (valeur indicative)	140.00	7'004.00	50.03
Total		1'253.43	79'142.00	63.14

Entretien des infrastructures et divers

Un entretien courant des chemins et routes forestiers a été réalisé. C'est-à-dire nettoyer et vider les renvois d'eau, combler les nids de poule...

Concernant le sentier des Fumas, là aussi un entretien ordinaire a été réalisé; fauchage, pose de copeaux et abattage d'arbres dangereux.

Quatorze arbres habitats ont été marqués à proximité du marais du Paudex. Il s'agissait principalement de hêtres fourchus et de gros épicéas branchus.

Répartition des heures sur notre Commune du groupement forestier, triées par travaux

Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	246
Bûcheronnage	480
Plantation	146
Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations	244
Entretien des chemins	52
Travaux divers	110
Total	1'278

Conférence de presse dans la forêt de Yens

Le 29 octobre 2019 nous avons eu l'honneur d'accueillir Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, en charge du territoire et de l'environnement (DTE) pour présenter le nouveau plan d'action biodiversité du Conseil d'Etat. Ce plan prévoit six axes prioritaires, dont la promotion de la biodiversité en forêt, la création de vastes réserves forestières, le développement d'îlots de sénescence, (ces micros réserves totalisent désormais près de 820 ha sur l'ensemble du territoire cantonal).

La Commune de Yens en compte 7.9 ha. Ces surfaces évoluent sans aucune intervention humaine, le plus souvent pour une durée de 50 ans.



Mme R. Butler, M. J.F Metraux, Mme J. de Quattro, M. J. Rosset,

6.5 SERVICE INCENDIE ET SECOURS MORGES (SIS MORGET)

L'année 2019 a commencé avec un nouveau commandant à la tête du SIS Morget le Major Thierry Charrey qui a pris ses fonctions en décembre 2018.



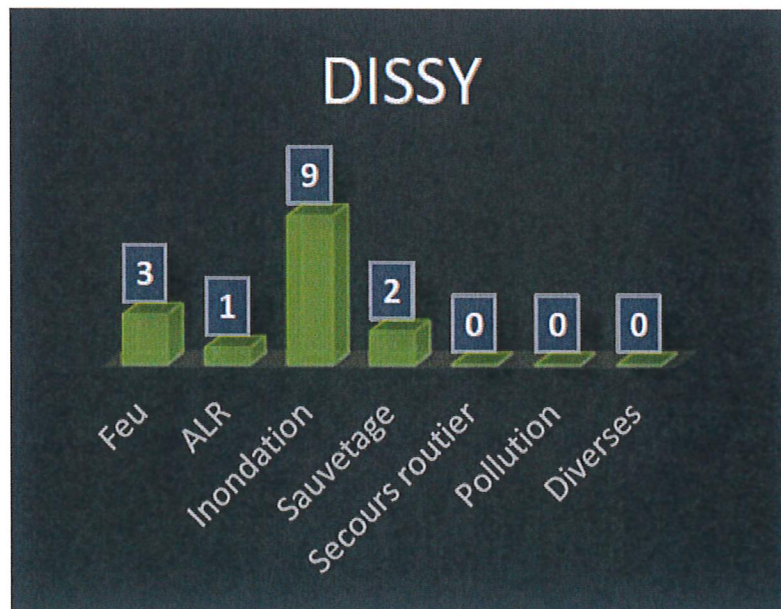
L'Association Intercommunale du SIS Morget est composée de 29 Communes qui représentent 54'667 habitants.

Le nouveau président du CoDir est M. Yves Schopfer de Vaux-sur-Morges.

Au cours de l'année 2019, il a été recensé 53 démissions sur 15 engagements. Concernant les interventions, 352 interventions qui représentent 3'723 heures effectuées par 2'721 intervenants. Ces dernières années ont été systématiquement touchées par plusieurs épisodes de fortes pluies mettant à contribution une bonne partie des sapeurs.

Pour notre OI DISSY, le nombre d'interventions est le suivant

Alarme feu	3
Inondation	9
Sauvetage	2
ALR	1





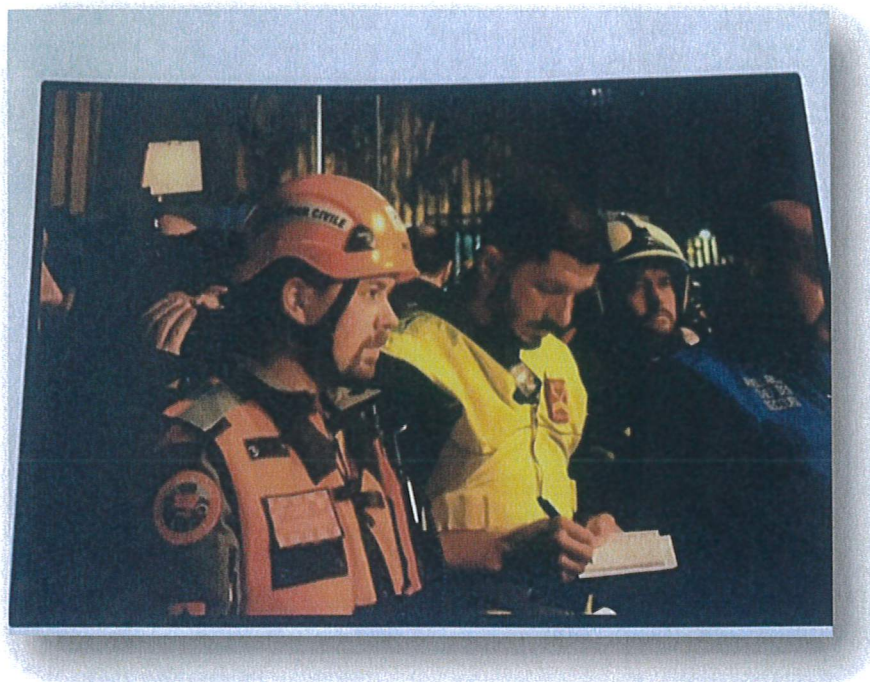
Pour les objectifs fixés de 2019 :

- maintenir un niveau de connaissance élevé
- encourager/motiver/plaisir
- cohésion.

Ces 3 objectifs ont été atteints.

Pour ce qui est de la comptabilité, l'année est bouclée pour la 8^{ème} fois avec de bons résultats, tant dans le domaine personnel avec une diminution gérable de l'effectif que dans le domaine financier avec des coûts qui ont été maîtrisés.

6.6 PROTECTION CIVILE



Transition, engagement et collaboration résument la dynamique de l'année 2019.

A la suite de la réorganisation du bataillon en passant de 7 à 5 compagnies et avec l'introduction des nouveaux règlements de la Protection Civile Vaudoise, les résultats 2019 sont très positifs.

En 2019 le bataillon a été fortement sollicité par 5 interventions en faveur de la collectivité et des engagements en situation d'urgence. Ces interventions ont été réalisées avec professionnalisme et diligence par les miliciens et professionnels de la Protection Civile du District de Morges.

L'exercice « SYNEGIA », qui a eu lieu au Château de Morges, aura mobilisé 135 intervenants provenant de la PRM, du SIS Morget, du CSU et du DPMA a été un succès. En effet, cet exercice fut une première de par son ampleur et son réalisme des conditions d'intervention par la PBC.

De plus, la collaboration entre le bataillon et les Communes du District sont exemplaires.

La participation financière communale pour 2019 est de Fr. 19.41/habitant soit un montant de Fr. 28'670.40.

7. LISTE DES ABREVIATIONS

ACT-ACM	Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie
AI	Assurance Invalidité
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AIRADT	Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine
AJEMA	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne
ALCP	Accord sur la Libre Circulation des Personnes
AMF	Accueillantes en Milieu Familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASISE	Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE	Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques
AVM	Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges – Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Bussy-Chardonney, Vufflens-le-Château
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
CA	Conseil d'Administration
CCDN	Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels
CFST	Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
CMS	Centre Médico-Social
CSR	Centre Social Régional
CUS	Coefficient d'Utilisation du Sol
DEV	Développement Economique Vaudois
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
ECA	Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EOS	Energie Ouest Suisse
ERM	Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne – Chigny, Denens, Denges, Echichens, Ecublens, Lonay, Monnaz, Morges, Préverenges, Vufflens-le-Château, Tolochenaz, Bussy-Chardonney, Clarmont, Vaux, Yens
EU-EC	Eaux Usées – Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GEOLEP	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
HarmoS	Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LAVAMal	Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie
LEO	Nouvelle Loi scolaire en vigueur le 1 ^{er} août 2013
LEtr	Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les Etrangers
LHR	Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
Lpart	Loi fédérale sur le partenariat enregistré
LVLene	Loi Vaudoise sur l'Energie

MASA	Masotti Associés SA
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MINERGIE	Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment
MIP	Mesure d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesure d'Insertion Sociale
MSST	Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail
OCC	Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents
OAJE	Office pour l'Accueil des Jeunes enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OREA	Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques
ORP	Office Régional de Placement
ORPC	Office Régional de Protection Civile
O.T.	Office du Travail et service de l'emploi
PALT	Plan A Long Terme des canalisations
PC	Prestations Complémentaires AVS/AI
PCi	Protection Civile
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDDE	Plan Directeur de Distribution d'Eau potable
PGA	Plan General d'Affectation
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RAS	Régionalisation de l'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RIE III	3EME Réforme de l'Imposition des Entreprises
RLAJE	Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants
RLS	Règlement d'application de la Loi Scolaire
RPA	Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers
RPGA	Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions
RPLP	Redevance Poids Lourds
RPT	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy
SDT	Service du Développement Territorial
SELT	Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme
SEPE	Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement
SIA	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SMUR	Service Médicalisé des URgences
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	STation d'EPuration
SUPCI	Service de l'Urbanisme, de la Police des Constructions et des Infrastructures
SUVA	Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt
TRIDEL SA	Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA	Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes rattachées au périmètre "Ouest"
YAC	Yens Animation Culturelle

TABLE DES MATIERES

1.	MUNICIPALITE.....	4
1.1.	REPARTITION DES DICASTERES DU 1 ^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019	4
1.2.	SEANCES	5
1.3.	PREAVIS MUNICIPAUX 2019	5
2.	DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC	6
2.1.	ADMINISTRATION GENERALE	6
2.2.	INFORMATIQUE – SITE INTERNET	10
2.3.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	10
2.4.	URBANISME.....	11
2.5.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	12
3.	DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL	14
3.1.	FINANCES	14
3.2.	BATIMENTS COMMUNAUX.....	16
4.	DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL.....	20
4.1.	SAGEP – CONSEIL D’ADMINISTRATION	
	<u>SAGEP</u>	20
4.2.	ROUTES	23
4.3.	EAU POTABLE.....	24
4.4.	EPURATION EU-EC	25
4.5.	ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL	25
4.6.	GAZ NATUREL.....	26
5.	DICASTERE DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE.....	27
5.1.	ASISE	27
5.2.	FAJE – OFAS	31
5.3.	AFFAIRES SOCIALES	32
5.4.	ECOLES.....	33
5.5.	ANIMATION VILLAGEOISE	34
5.6.	AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE.....	35
5.7.	AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine	35
6.	DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL.....	40
6.1.	DECHETTERIE	40
6.2.	VOIRIE	41
6.3.	VALORSA / CRIDEC	41
6.4.	FORETS.....	42
6.5.	SERVICE INCENDIE ET SECOURS MORGES (SIS MORGET).....	46
6.6.	PROTECTION CIVILE.....	49

7. LISTE DES ABREVIATIONS.....50